Cogest

Quentin Vontobel président
Huguette Scherz-Rouiller membre
Loic Zryd membre
Corinne Schaer suppléante
Olivier Rey suppléant

Allaman, le 3 juin 2022

Rapport et observations de la Cogest sur les comptes 2021 et la gestion de la commune d'Allaman

Au Conseil général,

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La Commission de gestion s'est réunie les 9 mai, 23 mai et 24 mai avec la Municipalité.
La Commission a tenu des séances les 9 mai, 23 mai et 2 juin 2022 ainsi que plusieurs échanges par e-mail..
A l'issue de ces séances, la Commission de Gestion a rédigé le rapport ci-dessous.

Monsieur Patrick Hassler, Syndic ainsi que les membres de la Municipalité ont apporté des compléments d'informations concernant les comptes en référence au rapport de gestion.
La Commission souhaite apporter les précisions et commentaires suivants :

Bilan de l'exercice : Excédent revenu de CHF 27'354.50.

10 Autorités
Compte 102.300.1 Rétribution des autorités
Les vacations totales du premier semestre soit du 01.01 au 30.06 se montent à CHF 88'346.50. Celles du deuxième semestre, du 01.07 au 31.12 se montent à CHF 44'466.35.

20 Comptabilité générale, caisse, contentieux
Compte 200.318.3 frais bancaires
Augmentation importante des frais liée à un retrait de CHF 200'000.- dépassant les limites autorisées (CHF 20'000/trimestre) en date du 28.06.2021.

21 Impôts
Compte 210 et suivants
Les recettes d'impôts sont en nettes augmentations dues essentiellement aux droits de mutations (augmentation de CHF 24'000) ainsi qu'aux successions et donations (augmentation de CHF 45'000).

31 Entretien des terrains, camping, plage
Compte 310 et suivants
C'est dans cette rubrique que l'on retrouve le container du port à sec. La Cogest a demandé la copie du bail ainsi qu'un point de situation. La Municipalité nous a informé qu'elle avait rendez-vous en Commission de conciliation concernant les conditions cadres de cette location.

35 Bâtiments communaux
Compte 353.427.1
L'appartement de la grande école est loué depuis le 01.02.2021 au prix de CHF 1'150/mensuel.

Compte 358.322.0
L'augmentation des intérêts et uniquement lié à un changement comptable afin que les intérêts courus au 31.12 soient comptabilisés. Cette opération donne une vision de la situation réelle.

42 Service de l'urbanisme
Compte 420.318.5
Les frais d'honoraires, d'avocats et d'expertises sont toujours très élevés en raison des nombreux litiges en cours (port à sec, refus de mise à l'enquête et bâtiment Grand-rue 10).

Compte 420.431.0
Les émoluments (permis de construire et permis de fouille) perçus pour CHF 88'475.40 proviennent à plus de 80% des futurs travaux de la Coop.

Gestion 2021

La Commission de gestion a relevé différents points qui méritent d'être soulevés :

Rétributions des autorités :

La Commission de gestion a pris connaissance du détail des vacations de la Municipalité. A ce sujet, la Cogest est surprise de voir les différences entre les vacations des municipaux.
Elle relève notamment qu'un membre de la Municipalité a noté 180 heures durant la période du 01.01 au 30.06.2021 pour le projet de la Grande salle (voir détail sous *"travaux de la grande salle de la Gare"*).

Il faut enfin noter qu'il parait peu vraisemblable que ce même membre ait passé 15.5h le 8 avril 2021 pour notre commune comme indiqué dans le détail des vacations validé par le Syndic. La Cogest recommande à l'avenir à la Municipalité de prendre connaissance du détail des vacations avant validation.

Travaux de la Grande salle de la Gare – Préavis 5/2019 :

Le préavis 5/2019 CHF 620'000.- a été bouclé pour un total de CHF 609'413.40. La Municipalité n'a pas été en mesure de nous fournir le contrat d'architecte, ce qui peut être considéré comme de la rétention de documents. La Cogest a pris connaissance des faits sur le terrain et a relevé plusieurs points pour le moins surprenants et litigieux.

Les travaux ne sont pas conformes aux plans, l'accès handicapé n'est pas conforme ou à la limite des obligations, les portes de secours sont trop petites. En outre, les plans d'exécutions mis à jour sont inexistants ce qui pose d'énormes problèmes. La Grande salle a vu sa capacité limitée à 100 personnes en raison des prescriptions AEAI. L'architecte en charge du dossier, par ailleurs titulaire de la certification protection incendie AEAI, a perçu CHF 12'390 en 2020 et CHF 27'300.- en 2021

Nous pouvons donc nous interroger sur la pertinence de payer CHF 39'690 à un architecte en plus des 180 heures de la Municipale en charge du dossier.

La société Solidmétal sàrl dont le siège se situe à Vouvry (VS) s'est vu attribuer pour CHF 448'676.- de travaux sans que la Municipalité ne soit en mesure de fournir un seul devis d'une autre société. Les paiements des factures par la Commune ont été d'une rapidité sans égal. La Municipalité a procédé à un retrait de CHF 200'000.- le 28.06.2021 occasionnant CHF 3'600.- de frais (voir compte 200.318.3) afin de payer des factures à peine reçues. L'ensemble des factures ont été payées alors que de nombreuses retouches sont à faire. Bien entendu, il est maintenant très difficile de faire lesdites retouches sans frais.

La Municipalité en place nous a communiqué vouloir étudier les possibilités afin de faire valoir ses droits pour donner suite à ses diverses malfaçons. Nous soutenons la Municipalité en place dans sa démarche pour défendre les intérêts de la communauté. L'administrateur de la société Solidmétal sàrl ne répond plus aux demandes de la Municipalité. La Cogest s'interroge sur la société Soldimetal et ses liens avec une autre société. L'organe de gestion (la Direction) de Soldimetal et l'organe de gestion (la Direction) d'une autre société est en lien avec un membre de la Municipalité en fonction du 01.01 au 30.06 2021.

Enfin, lors des prochains travaux, nous recommandons à la Municipalité de faire un appel d'offres et de présenter le résultat de ce dernier. Aussi, nous suggérons de travailler avec des entreprises locales.

Bâtiment F.Terry :

L'état de ce bâtiment inquiète la Cogest. Ce bâtiment rapporte CHF 46.10/mois à la Commune après déduction des frais, ce qui est dérisoire. Le bail de CHF 100/mensuel prévoit un usage exclusif de stockage. Toutefois, il y a un nombre conséquent de voitures qui se parquent sur ce terrain. La Cogest recommande à la Commune de sensibiliser la locataire et de faire respecter l'usage stricte du bail.

Bâtiments communaux :

La Municipalité nous a confirmé s'atteler prochainement à la valorisation des bâtiments communaux. Nous recommandons d'y mettre un accent particulier afin que nous puissions augmenter les revenus liés à ces bâtiments.
D'autre part d'utiliser les fonds de réserve d'économies d'énergie et de modifier le règlement y relatif.

Parking entrée Nord :

Nous suggérons à la Municipalité de revoir la gestion du parking de l'entrée Nord, et de modifier les horaires de parcage pour mieux gérer les coûts engendrés par cet investissement.

Compte 420.318.5 :

La Municipalité sortante a refusé de mettre à l'enquête un dossier d'un citoyen d'Allaman sans aucune raison valable. Ce refus a fait l'objet d'un recours gagné par ce citoyen, ce qui engendre encore des frais en 2021. Au total, ce dossier aura coûté plus de CHF 10'000.- à la collectivité publique. Nous recommandons à la Municipalité de ne pas prendre de décision hâtive sans avoir évalué le dossier dans les détails. L'installation de grills au bord du Lac ainsi que du container au port à sec sont deux autres exemples ayant engendrés des frais importants.

Divers documents ont été demandés et la Municipalité en place qui a fait son possible afin de nous fournir tous les éléments. Nous les en remercions. Malheureusement, bon nombre de documents n'existent pas ou plus, ce qui rend le travail difficile pour tout le monde.
Nous soulignons la volonté de la nouvelle Municipalité de tout mettre en œuvre pour la bonne marche de notre société dans l'intérêt de notre Commune et de ses concitoyens.

Conclusions:

A) La Cogest recommande au Conseil général d'accepter les comptes 2021 tels que présentés.
B) La Cogest recommande de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2021.

Quentin Vontobel
Président

Huguette Scherz-Rouiller
Membre

Loic Zryd
Membre